

TABLEAUX ET TYPOLOGIE DES VIOLENCES

Ces tableaux sont basés sur la classification internationale des violences auxquelles a été rajoutée la notion de violences civiques par ALMA France.

Violences psychologiques	
<p>L'indifférence Nier l'autre par des comportements et par des paroles. Lui faire sentir qu'il est transparent. Ne plus le considérer humainement mais le chosifier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ne pas dire bonjour agir sans lui adresser la parole ne plus tenir compte de son avis, de ses attentes, de ses besoins, de ses désirs ne plus lui expliquer les directives, les changements ne pas prévenir de son absence, changer les horaires de sa venue sans l'avertir
<p>Communication verbale non adaptée Cela concerne le ton utilisé, les vocables utilisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> langage irrespectueux et/ou dévalorisant abus de langage : injure, insulte, cri reproche mépris tutoiement systématique
<p>Communication non verbale Mimiques dévalorisantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> manifester des souffles éternés les yeux en l'air, le froncement de sourcils montrer du doigt avec dédain haussement d'épaules les murmures les soupirs afficher des airs de consternation, d'affliction les manifestations surjouées
<p>L'injonction paradoxale (1) Appelée aussi « double contrainte » désigne deux obligations qui se contrarient en s'interdisant mutuellement, augmentées d'une troisième qui empêche l'individu de sortir de cette situation. En termes de logique, elle exprime l'impossibilité que peut engendrer une situation où le paradoxe est imposé et maintenu. Bateson dit : « Vous êtes damnés si vous le faites, et vous êtes damnés si vous ne le faites pas. » Une retranscription proposée est : si tu ne fais pas A, tu ne survivras pas, ne seras pas en sécurité, n'auras pas de plaisir, etc. Mais si tu fais A, tu ne survivras pas, ne seras pas en sécurité, n'auras pas de plaisir, etc. La difficulté vient du fait que les messages antinomiques transmis se situent sur des plans différents : explicites et/ou implicites, verbaux et/ou non verbaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> pour l'illustrer : on cite souvent l'histoire de cette mère qui offre à son fils deux cravates, l'une bleue, l'autre rouge. Pour recevoir sa mère quelque temps plus tard, le fils va mettre la cravate rouge, ce qui lui vaudra d'entendre : « Tu n'aimes pas la cravate bleue ! » Le week-end suivant, pour lui faire plaisir, il met la cravate bleue et sa mère lui dit : « Tu n'aimes donc pas la cravate rouge ! » Il est donc toujours « perdant ». « Tu ne m'embrasses pas ? », demande une mère à son fils, elle se raidit quand celui-ci vient lui faire un câlin. Or, comme on sait que le non verbal domine toujours le verbal, cette mère dit à son fils à quel point il l'incommode. « Soyez spontané ! » est un type d'injonction impossible à réaliser à la commande. des personnes liées à l'autorité qui prônent la liberté de parole et qui la censurent dès que leurs interlocuteurs l'utilisent.
<p>Manque de respect, pressions, humiliations, disqualification, dévalorisation Intimidation, comportement d'infantilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> abus d'autorité menace, rejet absence de considération, dénigrement non-respect de l'intimité, indiscretion interruption des services sans prévenir privation de visite, voire interdiction chantage soumission à la peur, brimade privation de contact avec la famille punition infantilisation insécurité harcèlement culpabilisation...

(1) Grégory Bateson, anthropologue, psychologue, épistémologue américain - 1956 - Mécanisme de l'injonction paradoxale.

Violences financières

<p>Vol et extorsion d'argent Infraction consistant à obtenir la remise de fonds, d'un bien quelconque, ou une signature, un engagement, une renonciation ou la révélation d'un secret, au moyen de violences, menaces ou contrainte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • spoliation de petite et grosse monnaie exigée contre service rendu (éloignées de leur famille, des personnes hospitalisées en urgence appellent leur auxiliaire de vie afin qu'elle leur apporte quelques affaires de toilette contre contribution, parfois en centaines d'euros) • vol de chéquier, carte bancaire • faire signer des chèques en blanc • captation des pensions, détournements de fonds, héritage anticipé • vente forcée • abus de confiance • détournement d'achat • prêt abusif
<p>Escroquerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • assurance vie extorquée, placements abusifs, changement de bénéficiaire de l'assurance vie, modification de testament, prêts forcés conduisant au surendettement, logement occupé sans droit ni titre par la famille ou une autre personne
<p>Abus de faiblesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • démarchage et vente forcée, prix exorbitants, abonnements superflus • travaux ou prestations inutiles ou surfacturés, incitation à financer une aide auprès de la personne pour une tâche facturée par l'établissement, tarifs d'EHPAD excessifs et ne correspondant pas au service rendu
<p>Pression sectaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • captation d'héritage par l'entourage • « bénévole » abusant de la faiblesse pour recevoir des dons et legs, emprise mentale par exercice du prosélytisme sectaire, formation professionnelle sectaire déviant le personnel médical et médico-social, arrêt de traitements médicaux ou à l'inverse traitement ruineux ou déviant le risque santé
<p>Délinquance astucieuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mariages arrangés, dons et legs extorqués par malice • adoptions inopinées, cohabitation progressive aboutissant au squat affectif
<p>Vol d'objets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • objets personnels : petit larcin ou vol d'objets de valeur ou meubles
<p>Restriction d'achat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • refus de remplacer des choses usuelles : linge de corps, affaires de toilette • appareil auditif, dentaire, lunettes... • économies abusives de travaux destinés à faciliter la vie au quotidien • achats de journaux
<p>Vivre aux crochets de l'aïeul</p>	<ul style="list-style-type: none"> • s'installer à son domicile • faire pression sur la personne afin qu'elle donne sa procuration (procuration abusive) • refus de la maison de retraite, etc.

Négligences ou manque d'aide à la vie quotidienne	
Abandon d'une personne non autonome	<ul style="list-style-type: none"> • oubli, indifférence, manque d'implication • oubli qu'elle est chez elle dans son domicile • oubli qu'elle est cliente et qu'elle peut avoir des demandes précises et des désirs • oubli qu'elle est une personne • oubli qu'elle a eu une vie de couple, une vie familiale, une vie professionnelle, une place dans la société • oubli de lui faire ses courses • non-réponse de la sonnette
Manque d'aide, de stimulation à qui « encouragent » la dépendance ce qui blesse la dignité de la personne.	<ul style="list-style-type: none"> • la marche • la prise de repas • la toilette • l'habillement • la prise de médicaments • pour aller aux toilettes • pour sortir de chez soi et participer à la vie citoyenne • nourriture non appropriée • nourriture dépréciée : on mixe l'ensemble du plateau-repas dans un bol afin d'aller plus vite • toilette imposée, voire violente • non-respect de la vie privée • ne pas frapper avant d'entrer dans la pièce • imposer des horaires ridicules en ce qui concerne le lever, le coucher, la prise des repas, la toilette • parler de la personne sans tenir compte de sa présence et sans lui demander son avis • décider sans son avis • ne pas connaître et reconnaître son histoire • la considérer comme un enfant • l'associer à quelqu'un qui ne comprend rien • protections urinaires imposées • linge perdu, abîmé • contentions systématiques : barrière de lit • fournir des matériels inadaptés ou non fonctionnels, etc.

Violences civiques avec atteintes aux droits de la personne	
Restriction et privation de liberté Que la personne soit sous mesure de protection judiciaire ou non.	<ul style="list-style-type: none"> • réduire ses approches décisionnelles • l'enfermer chez elle • restriction, voire interdiction de visite de façon arbitraire • la priver de ses papiers d'identité • la priver ou empêcher ses pratiques religieuses
Manipulation de vote	<ul style="list-style-type: none"> • des élus locaux se présentent parfois uniquement deux jours avant les élections ou viennent chercher les personnes chez elles avec leur véhicule personnel • au sein des représentations des usagers dans les services à domicile au niveau des conseils de la vie sociale
Demande abusive de mesure de protection judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> • détournement de procuration • abus de pouvoir en tant que tuteur
Droits du patient et droits des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • non-respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité • non-respect du consentement au soin • non-respect de l'accessibilité • non-respect du droit à l'information • nonaccès au dossier médical • nonaccès aux directives anticipées • non-respect du libre choix entre les prestations • non-respect d'une prise en charge ou d'un accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé • non-respect de la confidentialité des données le concernant • non-respect de sa participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement • non-respect de ses droits fondamentaux et des voies de recours

Violences civiques avec atteintes aux droits de la personne (suite)

<p>Placement forcé en institution L'entrée en institution est très cadrée aujourd'hui. La personne concernée doit être partie prenante de son installation. La loi de 2002 a mis en place des outils (livret d'accueil, contrat de séjour...) pour éviter les placements forcés. Mais très peu de personnes anticipent une entrée en institution (75 % des entrées en institution sont décidées à la demande des enfants).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 30 % des personnes placées contre leur gré décèdent dans l'année qui suit leur entrée en institution. Les professionnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont souvent observé que le décès se produit dans les 2 mois qui suivent l'entrée en institution.
<p>Etre victime de discrimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • agisme

Violences physiques

<p>Acte brutal Avec un curseur qui peut aller d'acte agressif à la barbarie et la cruauté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • bousculade, chute provoquée • coup, gifle, ecchymose (lorsqu'il y a une extravasation sanguine dermique, autrement dit du sang qui quitte les vaisseaux), hématome (on parle d'hématome et non d'ecchymose lorsque l'épanchement de sang est plus volumineux et plus saillant sous la peau), fracture • griffure, excoriation, dermabrasion (écorchure superficielle), pincement • brûlure • strangulation • marque de préhension (la prise de fluidifiant peut justifier une très grande fragilité des petits vaisseaux et donc parfois à la suite de légères pressions laisser des hématomes)
<p>Soins brusques sans information et préparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • toilette brusquée • change des protections urinaires • gavage abusif, donner à manger trop rapidement, le faire debout, nourrir plusieurs personnes à la fois
<p>Soins inappropriés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • non-satisfaction des besoins physiologiques fondamentaux • dénutrition, déshydratation • contention : entrave à la liberté des mouvements, ligotages. Attention : la contention est un acte uniquement médical qui ne peut donc être décidé que par un médecin et qui doit faire l'objet d'une prescription. Elle ne peut et ne doit pas être exécutée sur la demande d'un membre de la famille. Certains services hospitaliers la remettent en cause toutes les demi-journées tant ils ont conscience de la privation de liberté ressentie par les patients : certains décompensent sévèrement à cause d'elle. « Certains professionnels disent en mettre pour avoir la paix », selon une stagiaire • escarres liés à l'absence de soins de la peau
<p>Séviçes (contraintes) sexuels Tout abus constitue une violation du caractère sacré et de l'intégrité de la personne humaine et provoque toujours un traumatisme, même les contraintes verbales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • agression sexuelle (atteinte sexuelle commise avec violence) (article 222-22 du code pénal) • outrages aux mœurs • voyeurisme (photos prises par des professionnels de leurs patients et mises sur Internet) • attouchement • viol (pénétration) (article 222-23 du code pénal)
<p>Crime</p>	<ul style="list-style-type: none"> • meurtre